MAIRIE DE

L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé 85200 L'ORBRIE Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 18 décembre 2018

Membres en exercice	14
Membres présents	12
Pouvoir	0
Votants	12

Le 18 décembre 2018, à 20 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

<u>Présents</u>: Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Annie DUJARDIN, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Lydie ROBUCHON.

Excusés: Pascal PIERRE, Nathalie TALON.

Secrétaire de séance: Nicolas CELLIER.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018, le Conseil municipal :

➤ décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéros 357 et 946, situé 20 rue de la Gravée;

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéros 933, situé 7 rue de la Vallée;

- > confirme le maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 3%; décide d'exonérer partiellement les surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable à raison de 50% de leur surface; dit que la présente décision, qui complète celle du 8 novembre 2018, prendra effet le 1^{cr} janvier 2019;
- ▶ approuve le projet de réaménagement du square du Souvenir dans la continuité des travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de liaisons, réalisés dans le centre bourg et aux abords de l'église; prend acte que ces travaux s'inscrivent dans l'action « aménagement du centre bourg » du Contrat Communal d'Urbanisme; sollicite une subvention de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) pour la mise en valeur du monument aux morts érigé sur le site; valide le plan de composition réalisé par l'entreprise SARL REGNER PAYSAGE de Saint-Maurice-des-Noues pour un coût de 26 333 ,43 euros HT; autorise Madame le Maire à signer le devis et à prendre toute mesure d'exécution de la présente décision;
- > prend acte du report du point sur l'acquisition de la parcelle d'implantation du poste de refoulement du nouveau réseau d'eaux usées route de Pissotte car le document d'arpentage, consécutif au piquetage réalisé le 13 décembre, et définissant la surface détachée, n'est pas encore parvenu en mairie;
- ▶ fixe les tarifs de location des salles communales et du mobilier qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2019 :

COM	MUNE	HORS CO	OMMUNE
ETE	HIVER	ETE	HIVER
à partir du 1er mai	à partir du 1er novembre	à partir du 1er mai	à partir du 1er novembre

ASSOCIATIONS

Assemblée générale	GRAT	TUIT	60	80
Concours de cartes Loto	80	120	250	300
Vin d'honneur	60	100	150	190
Manifestation sportive ou culturelle	110	150	250	300
Dîner ou buffet dansant	110	150	250	300

Les associations communales bénéficient d'une manifestation gratuite par an.

PARTICULIERS

A I I I I I I I I I I I I I I I I I I I				
Vin d'honneur	80	130	150	200
Repas de famille ou buffet	130	200	290	360
Mariage et lendemain ou location 2 jours	260	350	440	550
Mariage (la journée)	220	300	340	450

	ETE à partir du 1 ^{er} mai	HIVER à partir du 1 ^{er} novembre
SALLE ANNEXE / habitants	60	80
SALLE ANNEXE / lieu de domicile hors commune	70	100
SALLE ANNEXE / rassemblement des familles et proches du défunt en cas d'obsèques	30	30
Club House / location réservée aux adhérents de l'Entente Sud Vendée et aux habitants	60	80

LOCATION DU MOBILIER (location réservée aux Orbriens)

Chaises/bancs ______ forfait 20 € Tables et bancs/chaises sans livraison ______ forfait 30 € Tables et bancs/chaises avec livraison ______ forfait 50 €

> décide de maintenir les tarifs des concessions dans le cimetière communal :

Concession cinquantenaire	200 €
Concession trentenaire	150 €

décide de baisser les tarifs des concessions dans le colombarium communal à compter de 2019 :

Prix d'une case pour 30 ans	350 €
Prix d'une case pour 50 ans	550 €

Autres tarifs communaux inchangés:

- La cotisation d'adhésion à la bibliothèque municipale Clod'Aria est maintenue à 10 euros par an et par famille. La première année est gratuite pour les nouveaux habitants.
- La participation à l'Assainissement Collectif (PAC) est maintenue à :
 - o 800 euros par logement (non soumis à TVA) pour les constructions existantes ;
 - o 1500 euros par logement (non soumis à TVA) pour les constructions neuves.
- De décide de remplacer les portes et fenêtres côté cour, ainsi que l'issue de secours, de la bibliothèque municipale par des menuiseries plus performantes; décide de retenir la proposition de Sylvain FORT Menuiserie pour un montant de 7 266,18 € HT; rappelle que ces travaux s'intègrent dans l'action « rénovation thermique de la bibliothèque » du Contrat Vendée Territoires;
- ➤ en réponse à la proposition du Conseil départemental de céder gratuitement le parc de la Grotte à la Commune, considère la charge d'entretien que représente ce site trop importante pour le budget communal; en conséquence refuse la rétrocession, en demandant le maintien des modalités de gestion et d'entretien actuelles;
- > fait un point sur les travaux d'aménagement de la rue des Fontenelles, en indiquant que le calendrier d'exécution et le prix du marché sont respectés; les travaux donnent satisfaction et la rue est de nouveau ouverte à la circulation;
- > accepte la mise à disposition de la salle annexe au Comité Départemental de la Vendée des Anciens des Troupes de Marine le samedi 27 avril 2019 pour y tenir son assemblée générale annuelle ; accorde cette utilisation au tarif exceptionnel de 30 euros ; le vin d'honneur sera offert.

QUESTIONS DIVERSES

Aire de mobilité

L'avant-projet réalisé par le maître d'œuvre, l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, est présenté.

Une fiche action est établie au titre du contrat de ruralité 2019, sollicitant une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 30%.

Le plan de composition sera finalisé en janvier 2019.

Assainissement route de Pissotte

La décision de l'Agence de l'eau sur la demande d'aide financière est parvenue.

Une subvention de 25 200 euros est accordée correspondant à un taux de 40 % appliqué à un coût plafond de 63 000 € HT.

Journée de l'eau 2019

Dans le cadre de la prochaine Journée mondiale de l'eau le jeudi 22 mars 2019, VENDEE EAU souhaite proposer la visite de l'usine de la Balingue le dimanche 24 mars 2019.

Un village avec différents stands de partenaires (ONF, fédération de la pêche, LPO, Graine de nature, CPIE) est envisagé au niveau du barrage de Mervent.

Eclairage public à la Noue

Claude GRATEAU rapporte la réclamation de Jean-Marie AUBINEAU, riverain, concernant le défaut d'éclairage public dans le quartier de la Noue

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Brigitte GRIMAUD:

 présente la composition du nouveau Conseil Municipal des Jeunes : Adélie AUDEBRAND, Honorya BALTIMORE, Honorine BRISARD, Elise CLAEYS, Lilou FEROUELLE, Graziella MAGNIN;

Dates à retenir :

Cérémonie des vœux : le samedi 12 janvier 2019 à 18 heures ; Repas du Nouvel An : le dimanche 13 janvier 2019 à 12 heures ;

Commissions environnement et voirie/bâtiments/réseaux : le samedi 19 janvier 2019, horaires à définir.

A L'Orbrie, le 28 décembre 2018

Le Maire,

Noëlla LUCAS